



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session Cinquième Commission

Points 45, 55 et 108 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus
des grandes conférences et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines économique et social
et dans les domaines connexes**

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Modalités, forme et organisation de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/59/L.53

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

A. Demande formulée dans le projet de résolution

1. Aux termes des paragraphes 1 à 6 et 8 du projet de résolution A/59/L.53, l'Assemblée générale :

a) Déciderait de tenir la Réunion plénière de haut niveau de sa soixantième session du 14 au 16 septembre 2005, à New York;

b) Rappellerait que sa Réunion plénière de haut niveau se tiendra avec la participation des chefs d'État et de gouvernement et encouragerait tous les États Membres à être représentés à ce niveau;

c) Déciderait que la Réunion plénière de haut niveau serait composée de six séances plénières, à raison de deux séances par jour, et de quatre tables rondes interactives, et également que chaque table ronde porterait sur l'ensemble de l'ordre du jour de la Réunion plénière de haut niveau et aurait lieu en même temps qu'une séance plénière;



d) Déciderait également de tenir le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement les 27 et 28 juin 2005 à New York, juste avant le débat de haut niveau de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social, afin que les recommandations du Dialogue de haut niveau puissent être examinées au cours des préparatifs de la Réunion plénière de haut niveau, et déciderait également de consacrer une séance de la Réunion plénière de haut niveau au financement du développement;

e) Déciderait en outre que la session de fond de 2005 du Conseil économique et social aurait lieu à New York au lieu de Genève, à titre exceptionnel, et que les sessions de fond de 2006 et 2007 du Conseil se tiendraient à Genève afin de rétablir en 2008 l'alternance qu'elle a établie;

f) Déciderait de tenir le débat général de sa soixantième session du samedi 17 septembre au vendredi 23 septembre et du lundi 26 septembre au mercredi 28 septembre 2005, ces dispositions ne créant aucunement un précédent pour le débat général des sessions à venir;

g) Prierait son Président, agissant en consultation avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organiser en juin 2005, à New York, des rencontres interactives avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, afin que ceux-ci puissent apporter leur contribution aux préparatifs de la Réunion plénière de haut niveau.

B. Rapport entre la demande et le programme de travail et le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

2. La demande a un rapport avec les chapitres 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence), 28 (Information) et 29D (Bureau des services centraux d'appui) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005.

C. Montant estimatif des dépenses additionnelles

Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale (14-16 septembre 2005)

3. La Réunion se composerait de six séances plénières, à raison de deux séances par jour, et de quatre tables rondes interactives. Il faudrait assurer pour ces séances l'interprétation en six langues (146 700 dollars) et payer des heures supplémentaires aux préposés aux salles de conférence et à la documentation (20 000 dollars).

4. Le Bureau des services centraux d'appui aurait besoin de crédits pour aménager et meubler des salles de rendez-vous bilatéral (14 700 dollars); créer une installation extérieure pour les accréditations (30 000 dollars); effectuer les préparatifs de la photographie de groupe (30 000 dollars); prendre des dispositions spéciales pour les installations de conférence (17 500 dollars); assurer la connectivité au réseau local dans l'installation extérieure susmentionnée (30 000 dollars); louer des photocopieuses et des téléphones portables (15 800 dollars); recruter des temporaires ingénieurs du son (17 100 dollars); et payer des heures

supplémentaires aux agents de la Section de l'entretien et des réparations (25 000 dollars).

5. Les besoins dans le domaine de l'information seraient les suivants : a) activités promotionnelles et produits tels que la publication du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, y compris des plaquettes en présentant un aperçu général (70 000 dollars); dossiers de presse sur ce rapport et sur la Réunion plénière de haut niveau (30 000 dollars); traduction de documentation dans la langue locale des centres d'information et production de pages Web (75 000 dollars); production d'une publication avec courbes et graphiques sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la maquette et la traduction étant sous-traitées (232 000 dollars); b) couverture des séances et dépenses d'accréditation de la presse, entre autres (41 900 dollars); installation d'un centre de presse (46 100 dollars); couverture radio et télévision en direct, selon les besoins, des séances plénières (69 400 dollars); retransmission sur le Web (6 400 dollars); promotion et distribution de produits audiovisuels (72 800 dollars); photographes (21 600 dollars); personnel temporaire autre que pour les réunions et heures supplémentaires pour l'accueil de la presse et les activités promotionnelles dans la période qui précédera la Réunion (111 900 dollars).

6. Le Cabinet du Secrétaire général aurait besoin de personnel temporaire pour les activités suivantes : coordination des aspects organisationnels de la Réunion pendant neuf mois (105 400 dollars); protocole (103 800 dollars); voyages (28 800 dollars); dépenses diverses (10 800 dollars).

Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (27-28 juin 2005)

7. Étant déjà inscrite au calendrier des conférences de 2005, cette rencontre ne nécessite l'ouverture d'aucun crédit additionnel.

Changement de lieu de la session de fond du Conseil économique et social, de Genève à New York (5-29 juillet 2005)

8. Il est prévu au calendrier des conférences que la session de fond de 2005 du Conseil économique et social doit se tenir à Genève. Le changement de lieu entraînerait des dépenses additionnelles de services de conférence, du fait du voyage et de l'indemnité journalière de subsistance à payer aux 36 interprètes supplémentaires dont on aurait besoin (317 100 dollars). En ce qui concerne la tenue des sessions de fond du Conseil économique et social à Genève en 2006 et 2007 afin de rétablir en 2008 l'alternance décidée par l'Assemblée générale, les crédits nécessaires seraient examinés en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

Débat général (17-23 et 26-28 septembre 2005)

9. La tenue du débat général le week-end des 17 et 18 septembre 2005 n'était pas prévue. Pour assurer les services de conférence, il faudrait payer des heures supplémentaires au personnel qui assure le service des séances (23 000 dollars). En outre, le Bureau des services centraux d'appui devrait engager des ingénieurs du son (15 000 dollars) pour assurer le week-end les services de la Section de la diffusion et de l'appui.

Rencontres interactives (juin 2005)

10. Les rencontres interactives prévues en juin 2005 sont considérées comme des séances de l'Assemblée générale et ne nécessitent donc pas de crédits additionnels. Néanmoins, si les paramètres de ces réunions devaient être modifiés, des crédits additionnels pourraient devenir nécessaires.

D. Possibilités de financement

11. En ce qui concerne le changement de lieu de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social (New York au lieu de Genève), tout sera fait pour financer les dépenses supplémentaires, d'un montant de 317 100 dollars, au moyen des ressources disponibles au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) du budget-programme de l'exercice biennal.

12. En outre, on compte que les dépenses à prévoir au titre de l'information, d'un montant estimatif de 777 100 dollars, pourront être financées à hauteur de 350 000 dollars au moyen des ressources disponibles au chapitre 28 (Information) du budget-programme de l'exercice biennal.

13. Si des ressources additionnelles étaient nécessaires, l'Assemblée générale en serait informée dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005.

E. Fonds de réserve

14. Il est rappelé que, conformément à la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal afin de financer des dépenses additionnelles résultant de décisions d'organes délibérants qui ne sont pas inscrites dans le budget-programme approuvé ou dans le projet de budget-programme. En vertu de cette procédure, si les dépenses additionnelles proposées sont supérieures au montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant un transfert de ressources provenant de domaines de moindre priorité ou de la modification d'activités en cours. Autrement, les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

15. Il n'est pas possible à ce stade de déterminer les activités relevant du chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble), du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence), du chapitre 28 (Information) et du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées afin de couvrir la totalité des ressources additionnelles nécessaires.

F. Résumé

16. **Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution publié sous la cote A/59/L.53, les incidences financières sur le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 seraient les suivantes :**

a) Des dépenses supplémentaires d'un montant estimatif de 1 060 700 dollars (aux taux de 2004-2005) seraient à prévoir au budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, comme indiqué au tableau 1 ci-après. Ces dépenses seraient imputées sur le fonds de réserve et nécessiteraient à ce titre une augmentation correspondante des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005;

b) On s'efforcera de financer au moyen des crédits déjà ouverts les dépenses supplémentaires d'un montant de 317 100 dollars, afférentes au changement de lieu de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social (New York au lieu de Genève) et celles d'un montant de 350 000 dollars afférentes à l'information. Si des ressources additionnelles étaient nécessaires, l'Assemblée générale en serait informée dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005.

Ressources additionnelles nécessaires, par chapitre

<i>Chapitre</i>	<i>Département/Bureau</i>	<i>Dépenses prévues en 2004-2005^a</i>
1	Politique, direction et coordination d'ensemble	248 800
2	Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	189 700
28	Information.	427 100
29D	Bureau des services centraux d'appui	195 100
Total		1 060 700

^a Aux taux de 2004-2005.